

**COMPTE - RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL DE LA**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VERON**  
**EN DATE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le jeudi seize décembre à vingt heures, les délégués de la Communauté de Communes du Véron se sont réunis Salle Marcel Vignaud sous la présidence de Monsieur Patrick GUIONNET, Président.

Date de la Convocation : LUNDI 6 DECEMBRE 2010

**PRESENTS** :

Délégués Cne d'AVOINE : MM. GUIONNET, GODOY, ALBERT, DESBLACHES, Mme HENRY  
Délégués Cne de BEAUMONT EN VERON : MM. CHATEAU, CADUE, JAMET, DELAGE, LESPAGNOL, MME DERNONCOURT  
Délégués Cne de HUISMES : MME MEUNIER, MM. GUERTIN, COLIN, COIQUIL, MOUTARDIER  
Délégués Cne de SAVIGNY EN VERON : Mmes ZANARDO, ROULET, M. ROUX, PITAULT, HERVOIL

**ABSENTS** :

Monsieur DALY avait donné pouvoir à Madame HENRY  
Monsieur BARRAUD avait donné pouvoir à Madame MEUNIER  
Monsieur AMIRALD avait donné pouvoir à Monsieur LESPAGNOL  
Monsieur CHAUVELIN avait donné pouvoir à Monsieur ROUX  
Madame HAUTCOEUR avait donné pouvoir à Madame ZANARDO  
Monsieur SEVELIN avait donné pouvoir à Monsieur GUERTIN  
Monsieur CHUIN

*Madame HENRY a été désignée secrétaire.*

Monsieur GUIONNET rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

## **1 - SMICTOM**

Le Conseil Communautaire entend un exposé de Monsieur DUVERGNE, Président du SMICTOM, sur les projets de modification de l'organisation de la collecte des ordures ménagères, qui pourraient se traduire par une diminution de la fréquence de collecte en vue de réaliser des économies.

## **2 - SCOT**

Monsieur GUIONNET informe le Conseil des enjeux relatifs à la réalisation d'un SCOT au niveau du Pays du Chinonais au regard, notamment, des dispositions de la loi dite « Grenelle II » qui limitent la constructibilité dans les communes non couvertes par un SCOT.

Il expose au Conseil que le Syndicat de Pays souhaite s'insérer dans un appel à projet permettant de bénéficier d'une subvention d'un montant de 120 000 euros sachant que le coût prévisionnel de la réalisation d'un SCOT est d'environ 510 000 euros ce qui représenterait environ 1,50 € par habitant pendant trois ans.

Monsieur GUIONNET estime que dans ces conditions, il serait difficile de ne pas s'inscrire dans cette démarche et pense qu'il faut autoriser le Pays à s'inscrire dans l'appel à projet pour tenter d'obtenir la subvention prévue.

Toutefois, il informe le Conseil de la position du Préfet sur la composition syndicale qui est irrégulièrement constituée du fait de la représentation des communes chefs lieux de canton, non membre du Syndicat. De ce fait, il y a une incertitude juridique sur la validité des délibérations prises par ce conseil, incertitude qu'il faut lever avant de lancer un SCOT dont les enjeux réglementaires et financiers sont importants.

**Après un débat au sein du Conseil, Monsieur GUIONNET propose de délibérer sur :**

- l'autorisation donnée au Pays de s'inscrire dans l'appel à projet ;
- demander au Syndicat de mettre ses statuts en conformité avant de lancer la démarche SCOT ;
- demander au Pays de chercher à optimiser les frais de cette étude ;
- demander au Pays de porter attention à la participation des Communes et des Communautés de Communes à la gouvernance du SCOT et à son élaboration.

**Cette délibération est adoptée par 20 voix POUR, 4 CONTRE et 3 BLANCS ou NULS.**

### 3 – DECISION MODIFICATIVE n° 1 : BUDGET TRANSPORT

Le Conseil approuve à l'unanimité la Décision Modificative N° 1 du BUDGET TRANSPORT de la Communauté de Communes du Véron comme suit :

#### Section de Fonctionnement

| DEPENSES     |   |                   |
|--------------|---|-------------------|
| 023          | Virement à la Section Investissement    | - 25 700 €        |
| 673          | Titres annulés sur exercices antérieurs | 150 €             |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>- 25 550 €</b> |

| RECETTES     |  |                   |
|--------------|--|-------------------|
| 7475         | Subventions Groupements de Collectivités | - 25 550 €        |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>- 25 550 €</b> |

#### Section d'Investissement

| RECETTES |  |            |
|----------|--|------------|
| 10222    | FCTVA                                    | 25 700 €   |
| 021      | Virement de la Section de Fonctionnement | - 25 700 € |

### 4 – DECISION MODIFICATIVE n° 3 : BUDGET GENERAL

Le Conseil approuve à l'unanimité la Décision Modificative N° 3 du BUDGET GENERAL de la Communauté de Communes du Véron comme suit :

#### Section de Fonctionnement

| DEPENSES |                                       |            |
|----------|---------------------------------------|------------|
| 65738    | Subventions autres organismes publics | - 25 550 € |
| 022      | Dépenses imprévues                    | 25 550 €   |

### 5 – AMICALE DU PERSONNEL

Le Conseil décide d'attribuer une subvention complémentaire de 800 euros à l'Amicale du Personnel.

### 6 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

En application du 7<sup>ème</sup> du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil décide de modifier ainsi la Dotation de Solidarité Communautaire et les attributions de compensation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire,
- et fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 les attributions de compensations suivantes :

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Avoine            | 2 383 468 € |
| Beaumont en Véron | 157 034 €   |
| Huismes           | 83 217 €    |
| Savigny en Véron  | 90 700 €    |

## 7 – PERSONNEL

■ Le Conseil, sur proposition de Monsieur GUIONNET, vu les avis de la Commission Personnel et du Comité Technique Paritaire :

- approuve l'assouplissement des conditions de mise en œuvre du Compte Epargne Temps du fait du décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 (moins une abstention, Monsieur DALY) ;

- approuve le règlement de formation (moins une abstention, Monsieur DALY).

■ Le Conseil approuve à l'unanimité moins une abstention (Monsieur DALY), la modification du tableau des effectifs comme suit :

- création d'un emploi de Rédacteur à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

- création d'un emploi d'Attaché Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

- transformation d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe en Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

## 8 – TOURISME

Sur proposition de Madame MEUNIER, Vice-Présidente, le Conseil approuve, à l'unanimité :

■ Une convention entre la Communauté de Communes du Véron (Ecomusée du Véron) et la Fondation Léopold Bellan définissant les activités proposées aux résidents et leurs tarifs ;

■ Les nouveaux horaires d'ouverture de la Maison des Vins et du Tourisme, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

### Du MARDI au SAMEDI

Horaires d'hiver : 6 heures par jour, soit 10h-12h30 et 14h30-18h00  
JANVIER/FEVRIER/MARS/OCTOBRE/NOVEMBRE/DECEMBRE

Horaires d'été : 7 heures 30 par jour, soit 9h30-12h30 et 14h30-19h00  
AVRIL/MAI/JUIN/JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE

■ Une nouvelle convention avec l'Office de Tourisme du Pays de Chinon de 2011 à 2014 définissant la participation de chaque communauté :

|   | 2011     |        | 2012     |        | 2013     |     | 2014     |     |
|---|----------|--------|----------|--------|----------|-----|----------|-----|
| Communauté de Communes<br>Rivière Chinon St Benoît la Forêt | 96 832 € | 54,12% | 93 080 € | 52%    | 89 500 € | 50% | 85 920 € | 48% |
| Communauté de Communes du<br>Véron                          | 57 032 € | 31,88% | 59 965 € | 33,50% | 62 650 € | 35% | 66 230 € | 37% |
| Communauté de Communes de la<br>Rive Gauche de la Vienne    | 25 048 € | 14%    | 25 955 € | 14,50% | 26 850 € | 15% | 26 850 € | 15% |

## 9 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Monsieur GUIONNET informe le Conseil que la procédure d'urgence sera utilisée pour les marchés relatifs à la reconstruction, après sinistre, des bâtiments de l'entreprise CHENE DE FRANCE.
- Puis, sur proposition de Madame MEUNIER, Vice-Présidente, le Conseil approuve :
  - une remise sur la redevance annuelle 2010 de l'utilisation du réseau chaleur d'un montant de 430,16 euros, correspondant à 50 jours de coupure du réseau d'eaux tièdes pour l'entreprise TIXIER HORTICULTURE.
  - un avenant au bail avec l'entreprise CICO CENTRE majorant le loyer de 765,84 euros pendant 50 mensualités pour prendre en charge le coût des travaux réalisés dans les bâtiments loués à cette société ;
  - un bail à ferme avec la SCEH FROGER pour la location de 15 000 m<sup>2</sup> de serres moyennant un loyer de 30 000 euros par an ;
  - un avenant prolongeant le délai des travaux pour la construction d'un bâtiment industriel de 4 x 500 m<sup>2</sup> au 15 avril 2011 ;
  - l'acquisition d'un terrain cadastré Commune de Savigny en Véron ZE n° 83 d'une surface de 2 615 m<sup>2</sup> au prix de 1 043 €.

## 10 – SPORT

Sur proposition de Monsieur CHATEAU, Vice-Président, le Conseil approuve :

- Les nouveaux tarifs d'utilisation des équipements sportifs :

| Equipements communautaires CCV        | Participation demandée <b>Catégorie A</b><br>Utilisateurs locaux<br>Hors collèges | Participation demandée <b>Catégorie B</b><br>Utilisateurs départementaux<br>et régionaux<br>Conseil général 37 | Participation demandée <b>Catégorie C</b><br>Utilisateurs nationaux et internationaux |
|---------------------------------------|---|--|---|
| Piscine du VERON                      | gratuit   | 23.50 € la ligne   | 28 € la ligne   |
| Gymnase de Beaumont<br>Basket         | gratuit   | 12   | 18  |
| Piste et vestiaires<br>Collège Avoine | gratuit   | 20<br>8.80   | 30  |
| DOJO                                  | gratuit   | 4  | 6   |
| TENNIS DE TABLE                       | gratuit   | 4  | 6   |
| Salle de gymnastique<br>Beaumont      | gratuit   | 15   | 22.5  |
| Complexe sportif<br>Basket et gym     | gratuit   | 25   | 35  |

Les utilisateurs de ces équipements qui ont également réservé le Centre d'hébergement de la Communauté de Communes du Véron bénéficieront d'une remise de 50 % sur les tarifs des catégories B et C.

- Une convention d'utilisation des équipements sportifs de la Communauté de Communes par les associations locales.

- Une convention avec l'association « YOUNA 2012 » pour autoriser la mise à disposition gratuite d'emplacements publicitaires dans la salle de gymnastique (moins une abstention, Madame HENRY).
- Une subvention d'un montant de 1 282 euros au Collège HENRI BECQUEREL pour le transport des élèves en classes à horaires aménagés « Gymnastique ».

## 11 – ECLAIRAGE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur CADUE, Vice-Président, le Conseil approuve un avenant prolongeant d'un an le contrat avec la société CITEOS pour la gestion et la maintenance de l'éclairage public. Montant : 62 753,48 euros TTC, cette prolongation étant due à l'audit en cours réalisé par le SIEIL.

## 12 – SATESE 37

Sur proposition de Monsieur CADUE, Vice-Président, le Conseil approuve :

- Une modification des statuts du SATESE (adhésion de la commune de ROCHECORBON) ;
- L'abrogation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la redevance pour le traitement des matières de vidange, les entreprises facturant directement aux usagers.

## 13 – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil approuve une convention, présentée par Madame ZANARDO, Vice-présidente, entre le Conseil Général et la Communauté de Communes du Véron permettant le financement du Relais Assistantes Maternelles.

## 14 – CENTRE D'HEBERGEMENT

Sur proposition de Madame ZANARDO, le Conseil approuve de nouveaux tarifs pour le centre d'hébergement ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

| TYPE DE TARIF     | TARIF PLEIN | TARIF ASSOCIATION LOCALE |
|-------------------|-------------|--------------------------|
| Nuit              | 8,15 €      | 6,50 €                   |
| Petit déjeuner    | 2,70 €      | 2,20 €                   |
| Déjeuner ou Dîner | 6,40 €      | 5,15 €                   |
| Goûter            | 1,40 €      | 1,10 €                   |
| Pension complète  | 25,05 €     | 20,10 €                  |

### Tarifs des prestations supplémentaires :

Repas thématique : 2 euros  
Lit fait : 3 euros

### Prestation d'animation

| Encadrement des prestations  | Durée des animations |          |           |
|------------------------------|----------------------|----------|-----------|
|                              | 1h00                 | 1h30     | 2h00      |
| Prestation avec 1 animateur  | 30 euros             | 40 euros | 50 euros  |
| Prestation avec 2 animateurs | 55 euros             | 75 euros | 100 euros |

## 15 – QUESTIONS DIVERSES

### ■ INTERCOMMUNALITE

Monsieur GUIONNET informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal du Val de Vienne a validé le cahier des charges de l'étude sur la fusion des Communautés de Communes qui va être lancée. Des contacts ont été pris avec les Communautés de Communes de BOURGUEIL et d'AZAY LE RIDEAU pour connaître leur position.

### ■ TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur GUIONNET informe le Conseil des projets du Conseil Général d'Indre et Loire qui, vise à reprendre cette compétence en direct et, dans une étape intermédiaire, à regrouper les organisateurs secondaires de transport. Cette réforme, établie sans aucune concertation met en péril la régie de transport du Véron qui vient d'acquérir deux cars neufs.

Elle risque d'entraîner également des hausses de tarifs, la fermeture de points d'arrêt et l'allongement de la durée des circuits car le but avoué est de réduire leur nombre ainsi que le nombre de cars en fonctionnement.

Cette réforme est critiquée par l'ensemble des organisateurs secondaires du Chinonais.

Le Conseil adopte une motion de protestation qui sera adressée à Madame le Présidente du Conseil Général, Monsieur GUIONNET informant le Conseil qu'il l'a déjà saisie de ce dossier.

Fait à Avoine et Affiché le : 23 DEC. 2010

La Secrétaire,  
Madame Francine HENRY

Le Président,  
Patrick GUIONNET